Le 19 novembre 2026

DIRECTION DE LA SÉANCE

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU MARDI 24 NOVEMBRE 2026

Par lettre en date du 19 novembre 2026, le Gouvernement a demandé l'inscription en premier point de l'ordre du jour du mardi 24 novembre, sous réserve de leur dépôt, de la lecture des conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi de finances de fin de gestion pour 2026.

En conséquence, l'ordre du jour de la séance du mardi 24 novembre s'établit comme suit :

Projet de loi de finances

Mardi 24 novembre 2026

À 14 heures 30, le soir et la nuit

- Sous réserve de leur dépôt, conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi de **finances** de **fin** de **gestion** pour **2026**

  • Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes

  • Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : lundi 23 novembre à 15 heures

- Sous réserve de sa transmission, suite du projet de **loi de finances** pour **2027** (A.N., n° 3210)

  => **Examen des articles de la première partie (suite)**